

Ministère de la Santé

# FAQ à l'intention des fournisseurs de soins de santé : Renseignements pour les personnes âgées de $\geq 65$ ans

Cette foire aux questions est uniquement offerte à titre informatif. Elle ne doit en aucun cas être considérée comme des conseils médicaux ou juridiques.

## 1. Quels vaccins antigrippaux financés par les fonds publics sont disponibles pour les personnes âgées de 65 ans et plus dans le cadre du Programme universel de vaccination contre la grippe (PUVG) 2021-2022 de l'Ontario?

Les vaccins antigrippaux financés par les fonds publics disponibles pour les personnes âgées de 65 ans et plus comprennent les suivants :

1. Vaccin quadrivalent inactivé (VQI) pour les personnes âgées de  $\geq 6$  mois
2. Vaccin quadrivalent inactivé Haute dose (VQI-HD) pour les personnes âgées de  $\geq 65$  ans
3. Vaccin trivalent inactivé avec adjuvant (VTI-adj) pour les personnes de  $\geq 65$  ans uniquement

	<b>1. Vaccin quadrivalent inactivé</b>			
<b>Abréviation du PUVG</b>	VQI			
<b>Abréviation du CCNI</b>	VII4-SD			VII4-cc
<b>Vaccin</b>	FluLaval Tetra	Fluzone <sup>MD</sup> Quadrivalent	Afluria <sup>MD</sup> Tetra	Flucelvax <sup>MD</sup> Quad
<b>Indication relative à l'âge</b>	$\geq 6$ mois	$\geq 6$ mois	$\geq 5$ ans	$\geq 2$ ans
<b>Fabricant</b>	GSK	Sanofi Pasteur	Seqirus	Seqirus
<b>Type de vaccin</b>	À base d'œufs	À base d'œufs	À base d'œufs	À base de cultures cellulaires
<b>Microgrammes d'hémagglutinine</b>	15 $\mu$ g	15 $\mu$ g	15 $\mu$ g	15 $\mu$ g

<b>Vaccin</b>	FluLaval Tetra	Fluzone <sup>MD</sup> Quadrivalent	Afluria <sup>MD</sup> Tetra	Flucelvax <sup>MD</sup> Quad
<b>Dose</b>	0,5 ml	0,5 ml	0,5 ml	0,5 ml
<b>Format</b>	FMD	1. FMD 2. SPR	1. FMD 2. SPR	SPR
<b>Voie d'administration</b>	IM	IM	IM	IM
<b>Allergènes les plus courants<sup>1</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéine d'œuf<sup>2</sup></li> <li>• Thimérosal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéine d'œuf<sup>2</sup></li> <li>• Thimérosal<sup>3</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéine d'œuf<sup>2</sup></li> <li>• Néomycine</li> <li>• Polymyxine B</li> <li>• Thimérosal<sup>3</sup></li> </ul>	Ne contient PAS de protéine d'œuf ni de thimérosal

	<b>2. Vaccin quadrivalent inactivé Haute dose</b>	<b>3. Vaccin trivalent inactivé avec adjuvant</b>
<b>Abréviation du PUVG</b>	VQI-HD	VTI-adj
<b>Abréviation du CCNI</b>	VII4-HD	VII3-Adj
<b>Vaccin</b>	Fluzone <sup>MD</sup> Quadrivalent Haute dose	Fluad <sup>MD</sup>
<b>Indication relative à l'âge</b>	≥ 65 ans	≥ 65 ans
<b>Fabricant</b>	Sanofi Pasteur	Seqirus
<b>Type de vaccin</b>	À base d'œufs	À base d'œufs
<b>Microgrammes d'hémagglutinine</b>	60 µg	15 µg
<b>Dose</b>	<b>0,7 ml</b>	0,5 ml
<b>Adjuvant</b>	Non	Oui
<b>Format</b>	SPR	SPR
<b>Voie d'administration</b>	IM	IM
<b>Allergènes les plus courants<sup>1</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéine d'œuf<sup>2</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéine d'œuf<sup>2</sup></li> <li>• Kanamycine</li> <li>• Néomycine</li> </ul>

FMD = Fiole multidose SPR = Seringue préremplie IM = Injection intramusculaire

<sup>1</sup>Tout composant d'un vaccin peut être un allergène potentiel. Ce tableau indique les allergènes les plus courants.

<sup>2</sup> Le Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) indique que l'allergie aux œufs n'est pas une contre-indication pour le vaccin antigrippal et qu'une personne allergique aux œufs peut se faire vacciner contre la grippe avec la dose complète de tout produit convenant à l'âge.

<sup>3</sup> Format de fiole multidose uniquement.

### **Remarques importantes :**

- Fluzone<sup>MD</sup> Quadrivalent et Fluzone<sup>MD</sup> Quadrivalent Haute dose sont des produits différents. Veuillez faire preuve de prudence lorsque vous administrez des produits Fluzone<sup>MD</sup> afin de vous assurer que le bon vaccin est administré à la bonne personne.
- Le vaccin Fluzone<sup>MD</sup> Quadrivalent Haute dose et Fluad<sup>MD</sup> seront disponibles auprès des fournisseurs de soins de santé primaire (p. ex., les médecins et les infirmières praticiennes et infirmiers praticiens), des pharmacies participantes, des maisons de retraite, des foyers de soins de longue durée et des hôpitaux.

## **2. Qu'est-ce que le VQI-HD et en quoi est-il différent du VQI?**

Le VQI-HD et le VQI contiennent tous deux quatre souches de grippe (A(H3N2), A(H1N1) et deux souches B), mais le VQI-HD contient une plus grande quantité d'antigènes par souche que les formulations de vaccin antigrippal à dose standard. Le VQI-HD contient 60 µg de protéine d'hémagglutinine (HA) pour chacune des quatre souches vaccinales, contre 15 µg de HA par souche dans un VQI à dose standard.

Des études ont montré que la teneur plus élevée en antigène du vaccin à haute dose améliore la réponse immunitaire et la prévention des hospitalisations dues à la grippe par rapport au vaccin à dose standard, ce qui est important puisque les personnes plus âgées peuvent ne pas répondre aussi bien aux vaccins contre la grippe que les personnes plus jeunes.

## **3. Qu'est-ce que Fluad<sup>MD</sup> (VTI-adj)?**

Fluad<sup>MD</sup> est un vaccin antigrippal inactivé avec adjuvant qui est destiné aux personnes âgées de 65 ans et plus. L'adjuvant est conçu pour améliorer la réponse immunitaire au vaccin, ce qui est important puisque les personnes plus âgées peuvent ne pas répondre aussi bien aux vaccins contre la grippe que les personnes plus jeunes. Le vaccin avec adjuvant est un vaccin trivalent, ce qui signifie qu'il est conçu pour protéger contre trois virus de la grippe, deux virus de la grippe A et un virus de la grippe B.

#### 4. Qu'est-ce qu'un adjuvant?

Un adjuvant est un ingrédient ajouté à un vaccin pour aider la personne qui le reçoit à développer une meilleure réaction immunitaire qu'avec un vaccin sans adjuvant. L'adjuvant dans le vaccin FludaxMD est une émulsion de type huile dans l'eau appelée MF59.

#### 5. Quelle est la différence entre les vaccins antigrippaux à base de cultures cellulaires et ceux à base d'œufs?

	Vaccins à base de cultures cellulaires	Vaccins à base d'œufs
Vaccins	Flucelvax <sup>MD</sup> Quad	FluLaval Tetra, Fluzone <sup>MD</sup> Quadrivalent, Fluzone <sup>MD</sup> Quadrivalent à Haute dose, Afluria <sup>MD</sup> Tetra, Fludax <sup>MD</sup>
Comment le vaccin est fabriqué	Produit en faisant croître des virus de la grippe dans des cultures de cellules mammifères	Produit en faisant croître des virus de la grippe dans des œufs de poules
Protection	Les VQI à base d'œufs et de cultures cellulaires offrent tous deux une protection contre quatre souches de grippe et sont disponibles dans le cadre du PUVG pour 2021-2022. Le VTI avec adjuvant à base d'œufs offre une protection contre trois souches de grippe et est disponible dans le cadre du PUVG pour 2021-2022 pour les personnes âgées de 65 ans et plus. Tous les produits disponibles peuvent être utilisés dans le groupe d'âge pour lequel ils sont indiqués.	

#### 6. Quel vaccin contre la grippe les personnes âgées de ≥ 65 ans devraient-elles recevoir?

Ne retardez pas la vaccination pour attendre un produit particulier. Le VQI, le VQI-HD et le VTI-adj protègent tous contre la grippe, et le plus important est que les personnes âgées soient vaccinées.

Pour la prise de décision à l'échelle individuelle, le CCNI au Canada recommande que, lorsqu'il est disponible, le vaccin antigrippal inactivé à haute dose devrait être utilisé plutôt que le vaccin à dose standard, compte tenu du fardeau de la maladie

associée à la grippe A(H3N2) et des données probantes suffisantes à l'appui d'une meilleure protection par rapport à la dose standard chez les adultes de 65 ans et plus.

Toutefois, le CCNI indique que n'importe lequel des vaccins antigrippaux disponibles adaptés à l'âge devrait être utilisé. Il n'y a pas de recommandation préférentielle entre le vaccin VQI-HD et le vaccin VTI-adj pour ce groupe d'âge.

À ce jour, aucune étude n'a comparé directement les formulations VQI-HD et VTI-adj ou les formulations VTI-adj et VQI.

Les informations suivantes doivent être prises en compte lors de la discussion des options vaccinales :

- Les preuves sont insuffisantes pour faire une recommandation préférentielle entre le VQI-HD et le VTI-adj. Il existe des données probantes suffisantes à l'appui d'une meilleure protection du VQI-HD par rapport au VQI à dose standard.
- Au moment de choisir entre le VTI-adj et le VQI à dose standard, compte tenu du fardeau accrue associée à la grippe A(H3N2) chez les personnes plus âgées, la meilleure protection contre la grippe A(H3N2) offerte par le VTI-adj pourrait être plus importante, en particulier chez les personnes souffrant de multiples comorbidités et dont l'état de santé est compromis.

Pour de plus amples renseignements sur les vaccins disponibles pour les personnes âgées de 65 ans et plus, veuillez consulter les documents suivants :

- *Chapitre sur la grippe du Guide canadien d'immunisation et Déclaration sur la vaccination antigrippale pour la saison 2021-2022* à : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vaccins-immunisation/guide-canadien-immunisation-declaration-vaccination-antigrippale-2021-2022.html>;
- *Vaccins antigrippaux pour la saison grippale 2021-2022* de Santé publique Ontario, disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/fr/diseases-and-conditions/infectious-diseases/respiratory-diseases/influenza>.

## **7. Combien de doses du vaccin antigrippal sont nécessaires pour assurer une protection?**

Une dose du vaccin antigrippal est nécessaire pour assurer une protection chaque année (chaque saison grippale).

## **8. Qui peut administrer le vaccin antigrippal?**

Les personnes qui peuvent administrer le vaccin contre la grippe sont les suivantes :

1. Les professionnels de la santé réglementés qui sont autorisés en vertu de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* à administrer des vaccins.
  - Remarque : les pharmaciens compétents peuvent seulement administrer le vaccin antigrippal financé par les fonds publics aux personnes de 2 ans et plus.
2. Les personnes formées en vertu d'une délégation faite conformément aux exigences établies par les ordres de réglementation des professionnels de la santé réglementés.

## **9. Le vaccin peut-il causer la grippe?**

Non, les doses standard des vaccins VQI, VQI-HD et VTI-adj sont toutes des vaccins inactivés, de sorte que les personnes ne peuvent pas contracter la grippe en raison du vaccin.

## **10. L'un des vaccins antigrippaux financés par les fonds publics offre-t-il une protection contre la COVID-19?**

Le vaccin contre la grippe ne protégera pas contre les coronavirus, y compris le coronavirus responsable de la COVID-19, mais il aidera à prévenir la grippe.

## **11. Le vaccin contre la grippe augmentera-t-il le risque de contracter la COVID-19?**

Les groupes d'experts et les preuves indiquent que le vaccin antigrippal n'augmente pas le risque de contracter la COVID-19.

## 12. Le vaccin antigrippal peut-il être administré en même temps que d'autres vaccins?

Vaccin	Intervalles (si applicable)
COVID-19 et autres vaccins	Les vaccins antigrippaux pour les personnes âgées de 65 ans et plus (c.-à-d. VQI-HD, VTI-adj et VQI) peuvent être administrés en même temps que d'autres vaccins ou à tout moment avant ou après d'autres vaccins, y compris les vaccins COVID-19. S'ils sont administrés par injection en même temps que d'autres vaccins, différents membres doivent être utilisés dans la mesure du possible. Sinon, les injections peuvent être administrées dans le même muscle en les séparant d'au moins 2,5 cm (1 po). Un matériel de vaccination différent (aiguille et seringue) doit être utilisé pour chaque vaccin.
Shingrix <sup>MD</sup>	On ne dispose pas de données suffisantes à l'appui de l'administration simultanée de Flud <sup>MD</sup> (VTI-adj) et de Shingrix <sup>MD</sup> . L'interaction entre les deux adjuvants est inconnue.

## 13. Le vaccin peut-il être administré à des personnes malades?

Les personnes souffrant d'une maladie aiguë grave avec ou sans fièvre doivent attendre que les symptômes diminuent avant d'être vaccinées.

Il faut recommander aux personnes présentant des symptômes d'infection respiratoire aiguë, y compris des symptômes mineurs comme un mal de gorge, de subir un test de dépistage de la COVID-19 et de faire l'auto-évaluation de la COVID-19 (disponible à l'adresse : [covid-19.ontario.ca/autoevaluation/](https://covid-19.ontario.ca/autoevaluation/)). Si la personne reçoit un résultat négatif et que son auto-évaluation indique que tout est normal, elle peut être vaccinée contre la grippe.

Pendant la pandémie de COVID-19, les personnes qui s'auto-isolent (car elles présentent un cas soupçonné, probable ou confirmé de la COVID-19, ou en raison d'expositions) ne doivent pas se présenter aux rendez-vous ou aux cliniques de vaccination contre la grippe pendant leur période d'isolement, car elles pourraient poser un risque inutile pour le public et les fournisseurs de soins de santé.

#### **14. Quels sont les effets secondaires courants du vaccin antigrippal?**

Les effets secondaires les plus courants du vaccin antigrippal sont les suivants :

- Rougeur, enflure et douleur au point d'injection
- Mal de tête
- Fatigue/faiblesse
- Fièvre

Ces effets secondaires sont généralement légers et ne durent que quelques jours.

#### **15. Qui ne doit PAS recevoir le vaccin antigrippal?**

Toute personne ayant eu une réaction allergique grave (anaphylaxie) à une dose précédente du vaccin antigrippal ou à tout composant du vaccin, sauf les œufs, ne devrait pas être vaccinée. Selon le CCNI, les personnes allergiques aux œufs peuvent être vaccinées contre la grippe à l'aide de la dose complète de tout produit adapté à l'âge, y compris le VQI, le VQI-HD et le VTI-adj.

Toute personne qui a développé le syndrome de Guillain-Barré (SGB) dans les six semaines suivant une vaccination contre la grippe ne devrait généralement pas être vaccinée; toutefois, il faut évaluer les risques de non-protection contre la grippe.

#### **16. Quelle doit être la durée de la période d'observation pour la vaccination antigrippale?**

Le CCNI recommande que la période d'observation de 15 minutes après la vaccination, comme spécifiée dans le Guide canadien d'immunisation (disponible à : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/guide-canadien-immunisation.html>), devrait être maintenue pour les milieux de vaccination antigrippale qui peuvent adhérer aux mesures appropriées de santé publique et de prévention et contrôle des infections pour réduire la transmission de la COVID-19, en particulier la distanciation physique.

Le CCNI recommande qu'une période d'observation post-vaccinale plus courte, entre 5 et 15 minutes après la vaccination contre la grippe, puisse être envisagée pendant la pandémie de COVID-19, mais seulement pendant les périodes où un éloignement physique adéquat dans les salles d'attente après la vaccination ne peut être maintenu en raison du volume de personnes qui demandent à être vaccinées, et seulement lorsque les conditions particulières suivantes sont remplies :

- Antécédents d'administration du vaccin antigrippal et absence d'antécédents connus de réactions allergiques graves (y compris l'anaphylaxie) à l'un des composants du vaccin antigrippal dont l'administration est envisagée.
- Aucun antécédent d'autres réactions post-vaccinales immédiates (p. ex., syncope avec ou sans convulsions) après réception d'un vaccin.
- La personne vaccinée est accompagnée d'un parent ou tuteur (dans le cas d'un enfant) ou d'un adulte responsable qui fera office de chaperon pour surveiller la personne vaccinée pendant au moins 15 minutes après la vaccination. Dans le cas de deux adultes responsables, les deux peuvent être vaccinés aux fins de ce critère, si tous deux acceptent de se surveiller mutuellement après la vaccination.
- La personne ayant reçu le vaccin ne doit pas conduire de véhicule motorisé ou de moyen de transport à roues motorisé ou non, ni de machine pendant au moins 15 minutes après la vaccination.
- La personne vaccinée et le parent/tuteur ou l'accompagnateur adulte responsable savent quand et comment demander des conseils post-vaccination et reçoivent des instructions sur ce qu'il faut faire si une assistance et des services médicaux sont nécessaires.
- La personne vaccinée et le parent/tuteur ou l'adulte responsable s'engagent à rester dans la salle d'attente après la vaccination pendant la période d'observation post-vaccinale et à informer le personnel si la personne se sent ou semble mal avant de partir. Ils devraient être informés qu'une personne présentant tout symptôme laissant penser à une évolution des effets indésirables suivant l'immunisation à la fin de la période d'observation post-vaccinale raccourcie nécessite une période d'observation plus longue en clinique.

### **17. Quels renseignements devrait-on fournir au sujet des possibles réactions indésirables au vaccin antigrippal?**

Le vaccin antigrippal, tout comme n'importe quel médicament, peut causer des effets secondaires qui, dans la plupart des cas, sont bénins et ne durent que quelques jours. Les réactions allergiques (anaphylactiques) potentiellement mortelles sont très rares. Si elles se produisent, c'est habituellement dans les quelques minutes ou les quelques heures qui suivent l'administration du vaccin. Certaines études ont trouvé un petit lien possible entre le vaccin antigrippal injectable et le syndrome de Guillain-Barré (SGB) et d'autres n'ont trouvé aucun lien. Le syndrome oculorespiratoire (SOR) peut se manifester dans des cas extrêmement rares. Veuillez vous reporter à la question 21 de la FAQ à l'intention des fournisseurs

de soins de santé : Renseignements pour la saison grippale 2021-2022 pour plus de détails.

Conformément à l'article 38 de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*, les personnes qui administrent les vaccins doivent s'assurer que les personnes vaccinées sont conscientes de la nécessité de signaler les effets indésirables suite à la vaccination à leur fournisseur de soins de santé. Il faut conseiller aux personnes vaccinées de se rendre au service d'urgence le plus proche en cas de réactions graves, notamment les suivantes :

- Urticaire
- Enflure de la bouche ou de la gorge
- Difficulté à respirer, enrrouement ou respiration sifflante
- Forte fièvre (plus de 40 °C ou 104 °F)
- Convulsions (crises d'épilepsie)
- Autres réactions graves

Les fournisseurs de soins de santé (médecins, personnel infirmier et pharmaciens) sont tenus par la loi (article 38 de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*) de déclarer les manifestations cliniques inhabituelles (MCI) à leur circonscription sanitaire locale. Les déclarations doivent être faites au moyen du formulaire de déclaration de manifestations cliniques inhabituelles de l'Ontario (accessible à [www.publichealthontario.ca/fr/health-topics/immunization/vaccine-safety](http://www.publichealthontario.ca/fr/health-topics/immunization/vaccine-safety)) et envoyées à la circonscription sanitaire locale.

Une liste des circonscriptions sanitaires est disponible à l'adresse suivante : <https://www.health.gov.on.ca/fr/common/system/services/phu/locations.aspx>.

### **18. Où les fournisseurs de soins de santé peuvent-ils trouver plus d'information sur le Programme universel de vaccination contre la grippe (PUVG)?**

Les fournisseurs de soins de santé souhaitant obtenir plus d'information sur la grippe, les vaccins antigrippaux ou le PUVG de la province peuvent consulter la FAQ à l'intention des fournisseurs de soins de santé : Renseignements pour la saison grippale 2021-2022, Santé publique Ontario ([www.publichealthontario.ca/fr/diseases-and-conditions/infectious-diseases/respiratory-diseases/influenza](http://www.publichealthontario.ca/fr/diseases-and-conditions/infectious-diseases/respiratory-diseases/influenza)) ou communiquer avec leur circonscription sanitaire locale.

Une liste des circonscriptions sanitaires est disponible à l'adresse suivante :  
<https://www.health.gov.on.ca/fr/common/system/services/phu/locations.aspx>.

### **19. À qui doit-on s'adresser pour se renseigner sur la grippe ou tout autre vaccin?**

Les personnes souhaitant obtenir plus d'information générale sur la grippe, les vaccins antigrippaux ou le PUVG de la province peuvent appeler la ligne INFO de ServiceOntario au 1 866 532-3161 (appel gratuit uniquement en Ontario) (ATS : 1 800 387-5559) ou consulter le site Web : [www.ontario.ca/grippe](http://www.ontario.ca/grippe). Les personnes qui ont des questions sur la vaccination propres à leur état de santé doivent s'adresser à leur fournisseur de soins de santé ou à leur circonscription sanitaire locale.

Une liste des circonscriptions sanitaires est disponible à l'adresse suivante :  
<https://www.health.gov.on.ca/fr/common/system/services/phu/locations.aspx>.

**Pour en savoir plus sur la grippe ou le vaccin, veuillez consulter les sites Web suivants ou appeler votre circonscription sanitaire locale :**

- a) Programme universel de vaccination contre la grippe :  
<http://www.ontario.ca/grippe>
- b) Agence de la santé publique du Canada : Déclaration sur la vaccination antigrippale du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) :  
<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/immunisation/comite-consultatif-national-immunisation-ccni.html>
- c) Santé publique Ontario : <https://www.publichealthontario.ca/fr/diseases-and-conditions/infectious-diseases/respiratory-diseases/influenza>
- d) Immunisation Canada : <https://www.immunisation.ca>
- e) Centers for Disease Control and Prevention (CDC) - Seasonal Influenza :  
[www.cdc.gov/flu/](http://www.cdc.gov/flu/) (en anglais seulement)
- f) Liste des circonscriptions sanitaires :  
<https://www.health.gov.on.ca/fr/common/system/services/phu/locations.aspx>.

Version française disponible en composant le 1 866 532-3161 ATS : 1 800 387-5559  
(site Web : [www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/publichealth/flu/](http://www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/publichealth/flu/))